

Agnès Buzyn veut ouvrir “l’immense chantier” de la dépendance

Habitée de la commission des affaires sociales, Agnès Buzyn était auditionnée, le 14 février, par la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Une présence inhabituelle de la ministre des Solidarités et de la Santé - qui a fortement mobilisé les sénateurs -, justifiée par l’impact croissant des questions médicosociales, et notamment de celle de l’accès aux soins, sur le développement des territoires.

Les départements mis en cause sur le financement de la dépendance en Ehpad

A l’occasion de cette audition, Agnès Buzyn est revenue sur la question de la dépendance et des Ehpad, qui n’était pourtant pas le thème central de la réunion. Interrogée sur la situation des Ehpad après la grève du 30 janvier (voir notre article ci-dessous du même jour), elle a en particulier indiqué vouloir “ouvrir le chantier de la dépendance dans les mois qui viennent”, en faisant remarquer que “c’est un immense chantier, qui n’a pas été ouvert depuis des années”. Une allusion à la loi du 28 décembre 2015 d’adaptation de la société au vieillissement, qui a laissé de côté la question de la prise en charge de la dépendance en établissement pour se concentrer sur le seul volet du maintien à domicile.

Après avoir rappelé les différentes mesures prises récemment pour répondre aux difficultés des Ehpad - enveloppes supplémentaires de 100 et 50 millions d’euros, désignation d’un médiateur pour examiner la situation des Ehpad mis en difficulté par la réforme de la tarification... -, la ministre s’en est pris clairement aux départements.

Après avoir souligné que “l’Etat met beaucoup d’argent sur la partie soins” (en fait, l’assurance maladie), Agnès Buzyn a indiqué qu’“on voit bien que c’est la partie dépendance [financée par les départements, ndlr] aujourd’hui qui pose problème”. Elle a notamment pointé le fait que la prise en charge de la dépendance en établissement “est inégalement répartie sur le territoire, puisque la part individuelle d’APA que chaque département dépense varie de 1 à 2,5 pour une personne”. Tout en ouvrant le chantier de la dépendance, la ministre n’a cependant pas apporté de précisions sur les mesures ou le calendrier envisagé, dans l’attente des conclusions du groupe de travail ad hoc.

Un débat tendu entre “incitatifs” et “coercitifs”

L’essentiel de l’audition et des interventions des membres de la commission a toutefois été consacré, dans une ambiance à fleurets peu mouchetés, à la question de la lutte contre les déserts médicaux. A la différence de la commission des affaires sociales, la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable du Sénat et son président - le sénateur de l’Eure (Union centriste) Hervé Maurey - sont en effet tout acquis à la cause des mesures coercitives. Les membres de la commission préfèrent toutefois parler de “mesures de régulation”, sans que la différence avec des mesures coercitives apparaisse très évidente.

Après un exposé liminaire rappelant et justifiant la position du gouvernement en faveur de mesures incitatives, la ministre de la Santé a été soumise à un feu roulant de témoignages de terrain sur la situation des départements ruraux et à diverses propositions pour contraindre les médecins à s’installer dans les zones sous-dotées.

Agnès Buzyn a répondu en soulignant les différences de contexte avec d’autres professions à l’installation plus réglementée (comme les infirmières libérales) et en invitant à une vision à plus

long terme. Le relèvement du numerus clausus devrait en effet commencer à produire ses effets à partir de 2025 et certaines professions médicales, comme les radiologues et les biologistes, risquent d'être complètement bouleversées par le développement très rapide de l'intelligence artificielle. Ces arguments n'ont toutefois pas suffi à convaincre les sénateurs, confrontés aux effets immédiats du manque de praticiens libéraux.

Localtis